

#innovation2021

l'observatoire des startups, PME et ETI



Avec nos partenaires



Préface



Jean-Pierre Gérard
Président du Comité
Richelieu



**Charles-Edouard de
Cazalet**
Directeur associé de
Sogedev

En 2021, le Comité Richelieu, Sogedev et de nombreux acteurs économiques des territoires, représentant divers secteurs et diverses filières, se sont réunis pour écouter attentivement les entreprises innovantes à travers une enquête.

Ils s'associent dans une période rythmée par de très nombreux défis à relever. Qu'il s'agisse de santé, de climat, de souveraineté numérique, de renforcement de l'indépendance industrielle, d'énergie ou encore de défense nationale, les enjeux sont immenses et exigent des réponses adaptées, compétitives et de grandes qualités en phase avec les attentes d'une société complexe.

Ce sont sans aucun doute les innovations issues des entreprises, parfois à travers des collaborations avec la recherche publique, qui nous permettront de relever ces défis, comme l'a récemment démontré la crise de la Covid-19 quand il s'est agi de trouver une réponse par une méthode vaccinale innovante et dans des délais aussi courts.

Pour cela, il est indispensable que les pouvoirs publics soient au rendez-vous en entretenant et développant un environnement législatif et réglementaire favorable à l'émergence de solutions et produits innovants. Un arsenal est en place et s'est d'ailleurs progressivement renforcé au cours des dernières années, des dispositifs sont confortés, d'autres évoluent. La France est-elle pour autant à la hauteur des défis d'un monde plongé dans des bouleversements qui connaissent une telle accélération ?

Les réponses des entreprises à notre enquête apportent des éléments utiles permettant de contribuer à répondre à cette question.

Bonne lecture à toutes et tous !

Synthèse de l'observatoire

Il existe dans notre pays de nombreux éléments qui permettent de constituer une politique publique de l'innovation. Cela fait des dizaines d'années qu'elle se construit de manière empirique : dispositifs fiscaux, règles de la commande publique innovante, statut spécifique d'entreprise, financement, dispositifs, organismes et mécanismes permettant d'établir des relations au sein de l'écosystème public et privé français.

Pourtant beaucoup reste à dire sur le fonctionnement actuel de cette « politique publique d'innovation », même si peu souhaiterait revenir sur les avancées passées.

Ainsi, depuis 2013, les dirigeants d'entreprises sont interrogés pour faire part de leurs points de vue, de leurs expériences, de leurs remarques, de leurs suggestions et de leurs attentes.

Que peut-on retenir des résultats 2021 ?

Le label French Tech s'installe dans le paysage des startup innovantes

Mis en place en 2014, la French Tech, label visant à dynamiser les écosystèmes de startup partout sur le territoire national, rassemble chaque fois plus la communauté des entreprises innovantes. Quand, en 2016, 19% des répondants se déclaraient faire partie du label, ils sont 35% aujourd'hui.

Confortant le positionnement aujourd'hui central de la French Tech dans l'écosystème, seuls 14% des déclarants déclarent ne pas connaître la French Tech en 2021, alors qu'ils étaient 20% en 2020 et 52% en 2014.

Enfin, ce label est majoritairement, et chaque fois davantage, considéré (59% en 2021 contre 51% en 2020) comme ayant un impact positif sur l'activité des entreprises.

Au-delà de la période de crise, le CIR doit être chaque fois plus accessible, simple et source de confiance pour les entreprises

Le CIR, dispositif refuge et structurant dans l'univers de la recherche et de l'innovation, évolue auprès des répondants s'agissant des montants déclarés. La part des montants les plus faibles, inférieurs à 50 000€, a diminué (33% en 2021 contre 40% en 2020) au profit des montants compris entre 100 001€ et 200 000€ (22% en 2021 contre 11% en 2020). Au-dessus de 200 001€ déclarés, le nombre d'entreprises reste plutôt stable (25% en 2021, vs. 27% en 2020).

Bien qu'il s'agisse d'un dispositif installé, on note que 20% des répondants estime manquer de connaissances. Même si leur proportion diminue par rapport à 2020, de nombreuses entreprises éprouvent encore des difficultés à statuer sur l'éligibilité de leur(s) projet(s) au CIR et ne déposent pas de dossier alors que leurs dépenses sont éligibles. Nous remarquons également une forte augmentation du nombre d'entreprises qui déclarent manquer de temps et/ou de ressources humaines pour déclarer du CIR. Cette situation nous interpelle et exige certainement une prise en compte par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, 44% des répondants estiment avoir bénéficié d'un remboursement accéléré de leur créance CIR grâce à la mesure exceptionnelle mise en place par le Gouvernement pendant la crise économique et sanitaire de la Covid-19.

Les avantages du Crédit d'Impôt Recherche pour les répondants sont relativement stables entre 2020 et 2021. Nous observons que le CIR a davantage permis de maintenir le personnel de R&D ; un élément important pendant la crise de la Covid-19 où le dispositif de chômage partiel a été largement utilisé par les entreprises.

Enfin, on observe une diminution des répondants ayant fait l'objet d'un contrôle portant sur leur déclaration de CIR (39% contre 50% lors de notre étude de 2020), reflétant probablement la suspension des procédures de vérification pendant la crise de la Covid. Nous serons attentifs à ce que cette tendance se confirme en dehors de la période de crise que nous venons de traverser.

Le Crédit Impôt Innovation trouve sa place

Parmi les entreprises interrogées, 67% connaissent le CII (contre 62% en 2020), 34% connaissent le dispositif sans en bénéficier et 26% en bénéficient en parallèle du CIR. 7% des répondants bénéficient du CII indépendamment du CIR, alors qu'ils n'étaient que 1% l'année passée.

Le CIR et le CII sont des dispositifs cumulables, dont la complémentarité est de mieux en mieux comprise : 42% des répondants ont remplacé pour tout ou partie leur utilisation du CIR par le CII (contre 16% en 2020). Le CII permet également de déclarer des dépenses qui ne sont pas prises en compte dans le calcul du CIR, c'est ce que confirment 69% des bénéficiaires (contre 32% en 2020).

Le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) : LE dispositif attractif

36% des répondants sont bénéficiaires du statut JEI. Parmi ceux-ci, 81% estiment que le dispositif a eu un impact significatif sur leur activité (ils sont 59% à répondre ainsi lorsqu'on les interroge sur l'impact positif de la French Tech). Cette satisfaction confirme l'efficacité et l'attractivité de ce dispositif ainsi que la nécessité de communiquer auprès des potentiels bénéficiaires qui n'ont pas demandé le statut.

Plébiscité, ce statut pourrait encore évoluer et s'améliorer selon les répondants : dégressivité des exonérations lors de la sortie du statut JEI au bout de 8 ans, obtention d'une défiscalisation totale de la quote-part des bénéfices affectée à ses fonds propres à partir de la 3ème année et jusqu'à la perte du statut, éligibilité des dépenses des dépenses CII dans le calcul du critère des 15% du statut JEI.

La relance est attendue mais la crise n'entraîne pas de bouleversement d'attitudes s'agissant des attentes en termes de financement

Face à la crise économique et sanitaire liée à la Covid-19, le Gouvernement français a notamment mis en place le plan France Relance. Celui-ci est doté de 100 milliards d'euros dont 34 sont directement dédié à un volet « compétitivité des entreprises » et parmi ces 34 milliards, 3 sont prévus pour renforcer

la trésorerie des entreprises qui ont dû s'endetter pendant les différents confinements liés à la crise de la Covid-19. On notera que les entreprises innovantes ont majoritairement bénéficié du prêt garanti par l'Etat (52%). On notera également qu'elles envisagent très majoritairement (76%) d'investir dans les 12 prochains mois avec le souhait de pouvoir bénéficier d'un appui dans le cadre du plan France Relance. Enfin, 75% des entreprises innovantes prévoient d'intensifier leurs moyens et dépenses en Recherche et Innovation dans les 2 ans à venir quand 19% prévoient de stabiliser ces moyens et dépenses.

En dehors du plan de relance, on note une relative stabilité concernant les perspectives de recours aux leviers de financements publics et les types de financements publics sollicités, les subventions et avances remboursables arrivant en tête. Alors qu'elles étaient 52% à déclarer être à la recherche d'investisseurs en 2020, les entreprises innovantes sont 53,4% à être dans cette situation. Enfin, qu'ils s'agissent des financements publics ou des levées de fonds souhaités, la crise de la covid 19 n'a pas entraîné de bouleversement d'attitude chez les dirigeants d'entreprises innovantes.

Bpifrance, la notoriété grandissante de l'assurance prospection en faveur du développement à l'international

Nous observons une amélioration de la connaissance de Bpifrance : les répondants sont 7% à ne pas connaître ses services, contre 15% l'année passée. Toutefois, le frein principal à l'utilisation reste souvent la difficulté à identifier un dispositif adapté au projet. La crainte de la complexité du dossier et le manque de ressources humaines et financières des PME sont également des éléments bloquants.

On constate une notoriété grandissante de l'assurance prospection pour accompagner le développement à l'international. Les répondants ne sont plus que 8% à ne pas connaître ce dispositif, contre 47% en 2020. Enfin, 32% estiment avoir constaté une facilitation dans leur développement à l'international (vs. 27% en 2020).

Inversion de tendance : les entreprises ont davantage recours à la recherche privée qu'à la recherche publique en 2021

Parmi les entreprises interrogées, 65% utilisent aujourd'hui de la recherche privée et/ou publique. 28% cumulent les deux types de recherche en parallèle et, contrairement aux résultats de 2020, c'est la recherche privée qui est la plus utilisée. Enfin, les entreprises sont plus nombreuses à souhaiter des collaborations de recherche (aux alentours de 80% en 2021 contre 60% en 2020), que celles-ci se concrétisent avec des acteurs privés ou publics.

Les dispositifs en faveur de l'achat public innovant : ils existent mais sont méconnus et très peu utilisés

Depuis quelques années, et notamment avec l'objectif de 2% d'achat public innovant fixé en 2012, un ensemble de dispositifs assez complet en faveur de l'achat public innovant a vu le jour. Malheureusement, la pratique ne semble pas favoriser ces achats. En moyenne, plus de 75% des entreprises ne connaissent pas les dispositifs en faveur de l'achat public innovant et plus de 97% de ces entreprises déclarent ne pas en avoir bénéficié.

Malgré tout, le dispositif le plus connu (33,9% des entreprises en 2021 contre 26,4% en 2020) se trouve être le plus récent (mis en place en 2019), il s'agit du dispositif d'expérimentation via un marché sans mise en concurrence ni publicité jusqu'à 100 000 euros (HT). Il est également celui dont les entreprises déclarent avoir le plus bénéficié avec 4,8% des répondants.



Consultez la version complète



+33 6 44 23 53 99
www.comite-richelieu.org



+33 1 55 95 80 08
www.sogedev.com

